

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Juin 2016

L'an 2016 et le 27 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BEURIENNE CHANTAL Maire.

**Présents :** Mme BEURIENNE CHANTAL, Maire, Mmes : BEAUDHUY NICOLE, ECHARD-LISA ELISABETH, LAUNAY MONIQUE, SIMON SYLVIE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

Absent(s) ayant donné procuration : M. LAVERTON THIERRY à M VAN BELLE JACQUES, HASCOAT NATHALIE à BEURIENNE CHANTAL, POTHIER CORINNE à LAUNAY MONIQUE, FAVIER GWENAELLE à JOULIN DAVID

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 22/06/2016

**Date d'affichage** : 22/06/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en  
Le : 29/06/2016

Et publication ou notification  
du : 29/06/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : LAUNAY MONIQUE

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE - 2016-31  
AVIS SUR LA CREATION D'UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL - FOURRIERE DU LOIRET - 2016-32  
AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE LOT N°6 - 2016-33  
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL AU TABLEAU DES EFFECTIFS - 2016-34  
AUTORISATION D'ADHESION DE LA CCF AU SYNDICAT MIXTE "AGENCE LOIRET NUMERIQUE" - 2016-35  
AUTORISATION DE LA CCF D'UTILISER LE LOGICIEL CR+ DU SDIS DU LOIRET - 2016-36

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE**

réf : 2016-31

**Vu**, la décision du Conseil Départemental du Loiret de supprimer la subvention de fonctionnement pour l'aide à l'entretien de la voirie communale,

**Vu**, la création par le Conseil Départemental du Loiret d'un "Fonds d'Aide à la Voirie Communale", dont l'attribution des subventions est liée à un projet d'investissement sur la voirie communale,

**Considérant**, que le projet d'aménagement du parking de la mairie a pour objectif la sécurité des piétons et des automobilistes qui se rendent à la mairie ou au bar le "Lion d'Or", situé en face de celle-ci,

**Considérant**, que les projets doivent être déposés avant le 30 juin 2016 pour la répartition des crédits dans le canton,

*Madame le Maire explique que les subventions pour l'entretien de la voirie communale étaient à l'origine calculées sur la longueur de voirie et étaient versées à toutes les communes du département. Ainsi le montant des subventions était très faible (moins de 3 000 € pour Saint Lyé la Forêt) et ne permettait pas de travaux sur la voirie, ni en fonctionnement ni en investissement. C'est pourquoi les subventions seront désormais attribuées à des projets d'investissement, identifiés, sur la voirie communale.*

*Bruno Guerton demande s'il n'y a pas d'autres priorités pour la Commune, comme par exemple les cloches de l'église Saint Roch. Et si la Commune devra à nouveau emprunter pour réaliser ces travaux. Madame le Maire répond qu'aucun emprunt ne sera souscrit et que le projet d'aménagement du parking de la mairie dépendra des subventions obtenues et de l'arbitrage au moment de la préparation du budget.*

*Nicole Beaud'huy demande si la subvention peut être réorientée sur un autre projet de voirie, en cas d'urgence. Madame le Maire répond que non car les crédits sont attribués par dossier.*

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,**

**AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du " Fonds d'Aide à la Voirie Communale"

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **AVIS SUR LA CREATION D'UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL - FOURRIERE DU LOIRET**

réf : 2016-32

**Vu** le courrier de Monsieur Frédéric CUILLERIER, président de l'Association des Maires du Loiret, en date du 15 juin 2016, proposant aux communes et communautés intéressées de déclencher une procédure de création d'un syndicat mixte de niveau départemental compétent en matière de fourrière animale et d'animer une démarche coordonnée en ce sens,

**Considérant** qu'en réponse à cette proposition, il est demandé au conseil municipal d'indiquer s'il désire qu'une telle structure voit le jour afin de remplacer l'actuelle Association de Gestion du Refuge d'Animaux (AGRA) pour pouvoir ensuite y adhérer,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité, de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association des Maires du Loiret et forme donc le vœu que soit déclenchée une procédure de création d'un syndicat intercommunal de niveau départemental compétent pour gérer la fourrière animale des communes qui en sont membres. Il précise qu'il prévoit d'y adhérer si la structure devait être effectivement créée.

**ACCEPTE**, à l'unanimité, par conséquent que la commune de Saint Lyé la Forêt soit intégrée dans le projet de périmètre établi par les soins de l'AML qui servira de base à la procédure de création proprement dite. Cette procédure devra intervenir dans un second temps sur la base d'une nouvelle délibération des communes comprises dans ledit projet de périmètre et qui sera adressée au Préfet à cette fin.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE LOT N°6**

réf : 2016-33

**Vu**, la proposition d'avenant de l'entreprise Prochasson, titulaire du lot n°6 du marché de travaux du restaurant scolaire, pour la pose de plaques pour l'isolation phonique du bâtiment,

**Considérant**, la plus-value de 2 047.69 € HT sur le lot n°6 du marché,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°6.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

réf : 2016-34

**Vu**, la notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé à Monsieur Nicolas Thomas en date du 30/05/2016 de la MDPH du Loiret,

**Considérant**, qu'en vertu de l'article 38 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984, les personnes reconnues comme travailleurs handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées peuvent être titularisées selon les modalités décrites à l'article 38, en dérogation à l'article 36 de la loi du 26 janvier 2016,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**CREE**, à l'unanimité, un emploi permanent de 35 heures au grade d'attaché territorial de catégorie A.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**AUTORISATION D'ADHESION DE LA CCF AU SYNDICAT MIXTE "AGENCE LOIRET NUMERIQUE"**

réf : 2016-35

**Vu**, la lettre de la CCF du 16 juin 2016 relative à l'Agence Loiret Numérique,

**Considérant**, que ce syndicat a pour but de mutualiser les moyens dans le domaine des usages numériques à destinations des intercommunalités du Loiret, notamment en matière de SIG,

**Considérant**, que la CCF doit obtenir l'accord de la majorité qualifiée des Communes membres,

*Jacques Van belle explique que l'intérêt est de mutualiser le SIG pour tous les réseaux des Communes, comme l'eau, l'assainissement et l'éclairage public et permettre une meilleure gestion des données. Le réseau d'eau potable de la Commune de Saint Lyé la Forêt se trouve déjà sur le SIG du Département du Loiret. Ces services sont gratuits mais d'autres services payants seront disponibles.*

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE**, à l'unanimité, la CCF à adhérer au syndicat mixte "Agence Loiret Numérique".

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**AUTORISATION DE LA CCF D'UTILISER LE LOGICIEL CR+ DU SDIS DU LOIRET**

réf : 2016-36

**Vu**, la lettre de la CCF du 16 juin 2016 relative au logiciel CR+ du SDIS du Loiret,

**Considérant**, que pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, le service instructeur doit connaître l'état du réseau de protection incendie,

**Considérant** que pour signer la convention d'utilisation du logiciel CR+ avec le SDIS, la présidente de la CCF doit obtenir l'accord des Communes membres,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE**, à l'unanimité, la Présidente de la CCF à signer avec le SDIS du Loiret une convention d'utilisation du logiciel CR+.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

- Monsieur Cédric Fontaine a signé avec la Mairie un CCD « pour vacance d'emploi ne pouvant être immédiatement pourvu par un fonctionnaire » de l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984. La durée du contrat est de un an renouvelable une fois. La première partie du contrat va du 6 juillet 2015 jusqu'au 5 juillet 2016. Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après consultation de la commission du personnel le 20 juin 2016, elle prend la décision de renouveler, pour une année, le contrat de Cédric Fontaine.
- Madame Nathalie Vité – Caillard, actuellement employée en tant qu'ATSEM à l'école maternelle et pour le ménage des deux écoles, a été arrêtée et placée en maladie professionnelle pour une blessure grave à l'épaule gauche le 26 mai 2016 et jusqu'à la rentrée. Depuis le 27 avril 2016, Madame Vité – Caillard ne peut plus et ne pourra probablement plus assurer le ménage aux écoles. Monsieur Pascal Triffault la remplace pour le ménage de l'école maternelle le soir et le mercredi après-midi, mais cela empiète sur son travail initial.

Pour pallier ce problème, l'embauche d'un contrat aidé en CAE serait une solution.

### **Le poste porterait sur :**

- Le ménage à l'école maternelle les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir après la fin des cours,
- Le ménage à l'école maternelle et à l'école primaire le mercredi après-midi,
- Le ménage de la Mairie une fois par semaine,
- Le ménage à la Salle Rive du Nan deux fois par semaine,
- Accompagner et encadrer les élèves de primaire au restaurant scolaire le Lundi et le jeudi,
- Durant les vacances scolaires, ménage de l'école maternelle, de la salle Rive du Nan et de la Mairie.

### **Les conditions du CAE seraient :**

- Un CDD de 6 mois (renouvelable jusqu'à 24 mois),
- 20h par semaine (non annualisé),
- SMIC (9.67€ brut/heure), soit 838.00 € Brut/mois,
- Aide financière de l'Etat 70% à 90% du salaire brut n'excédant pas 20h/semaine,
- 12.5 jours de congés.
- L'association Les Papillons Blancs de Cercottes demande le prêt gracieux d'une salle des fêtes pour l'organisation d'évènement pour les membres de l'association et leurs familles. Le Conseil Municipal est favorable au prêt gracieux de la salle polyvalente selon les disponibilités le 11/12/2016.

**Prochain conseil municipal le mardi 6 septembre 2016 à 20h30.**

Séance levée à: 21 : 30

En mairie, le 28/06/2016  
Le Maire  
CHANTAL BEURIENNE

Nom du document : CR CM 27-06-2016  
Répertoire : C:\Users\Secretariat.MAIRIESTLYE\Documents  
Modèle : C:\Users\Secretariat.MAIRIESTLYE\AppData\Roaming\Microsoft\Te  
mplates\Normal.dotm  
Titre :  
Sujet :  
Auteur : Secrétaire de Mairie  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 28/06/2016 18:05:00  
N° de révision : 3  
Dernier enregistr. le : 28/06/2016 18:17:00  
Dernier enregistrement par : Adjoint  
Temps total d'édition : 12 Minutes  
Dernière impression sur : 29/06/2016 09:02:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 4  
Nombre de mots : 1 655 (approx.)  
Nombre de caractères : 9 104 (approx.)